

APPEL D'OFFRES

Projet : **Rénovation du bâtiment 200, boul. Perron Ouest
New Richmond**

Propriétaire : **Ville de New Richmond**
99, place Suzanne-Guité, New Richmond (Québec), G0C 2B0
Téléphone : 418.392.7000

Ingénieurs : **STANTEC**
201-301, 1ère avenue, Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G4V 1E2
Téléphone : 418.763.1617

Architecte : **BANG architecture**
200-B, boulevard Perron Ouest, New Richmond (Québec), G0C 2B0
Téléphone : 418.392.4848

La Ville de New Richmond, propriétaire, demande des soumissions pour son projet de **rénovation du bâtiment situé au 200, boulevard Perron Ouest à New Richmond.**

OBTENTION DES DOCUMENTS : À compter du 14 avril 2021, toute personne ou toute société pourra se procurer les documents d'appel d'offres que par l'intermédiaire du système électronique d'appel d'offres SÉAO (www.seao.ca ou au 1-866-669-7326). Tout soumissionnaire doit s'assurer d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

ÉLIGIBILITÉ : Seules sont autorisées aux fins d'octroi du contrat, les soumissions des entrepreneurs généraux ayant leur place d'affaires au Québec et détenant, le cas échéant, la licence requise en vertu de la Loi sur le bâtiment (L.R.Q., c.B.-1.1).

GARANTIE : La soumission devra être accompagnée d'une garantie de soumission représentant 10 % du montant total de la soumission, sous forme de cautionnement, de chèque visé ou lettre de garantie irrévocable, valide pour une période de **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date d'ouverture des soumissions. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services. Ces garanties seront sous forme de cautionnements et le montant de chacun des cautionnements devra correspondre à cinquante pour cent (50 %) du prix du contrat.

Seuls des cautionnements de soumission émis par des compagnies détenant un permis d'assureur au Canada seront acceptés aux termes des documents d'appel d'offres.

Les soumissionnaires doivent prendre connaissance du Règlement 1083-18 sur la gestion contractuelle de la Ville de New Richmond et s'y conformer. La date limite pour le dépôt d'une plainte concernant le processus d'adjudication d'un contrat est le **29 avril 2021.**

REMISE DES SOUMISSIONS : Les soumissions (l'original et deux (2) copies) dans des enveloppes cachetées, **seront reçues à la Ville de New Richmond, 99, place Suzanne-Guité, New Richmond (Québec), G0C 2B0, jusqu'à 11 h, heure locale, le 14 mai 2021.**

Les entrepreneurs soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission. Ils doivent les informer des conditions qu'ils entendent leur imposer et s'assurer qu'ils détiennent les permis et licences requis.

Le propriétaire ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Donné à New Richmond, ce 14e jour d'avril 2021.

Céline LeBlanc, greffière